



Date : Juin 2013

Références : Décret n°2013-248 du 25/03/2013

Contact : 03 86 72 81 61, du lundi au jeudi de 8h à 16h30, le vendredi de 8h à 15h30
Ou par courriel depuis votre Espace Pro sur ameli.fr

Création d'un numéro d'identification fictif spécifique à la contraception des jeunes filles mineures

Service +

Pour recevoir toute l'information réglementaire concernant votre profession, pensez à renseigner votre adresse mail depuis **votre Espace Pro sur ameli.fr**

Pour retrouver toutes les infos archivées, rendez-vous sur **ameli.fr**
> Professionnels de santé > Votre caisse
> Vous informer.

Des modalités de facturation spécifique sont mises en œuvre afin d'assurer la gratuité et le secret de la délivrance de contraceptifs aux mineures avec la création d'un NIR Anonyme Spécifique en remplacement du NIR Anonyme de la contraception d'urgence.

En effet, ce dernier ne permet pas de distinguer de manière systématique les dépenses liées à la contraception d'urgence de celles de la contraception des mineures.

La mise en application est fixée au **31 mai 2013**.

Modalité pratique :

- **La gratuité** est assurée par l'utilisation du **code exonération 3 (DIV)**.
- **Le secret, s'il est demandé**, est garanti par l'utilisation du **NIR anonyme** :
 - **2 55 55 55 891 042 / 92** ainsi que la **date de naissance exacte** de la jeune fille (date mentionnée sur la prescription).
- **La facturation** doit être **ISOLÉE**.

Secret non demandé

Situation	Modalités de facturation
Carte vitale de l'assurée sociale mineure (personnellement immatriculée avec des droits)	Facturation ISOLÉE Numéro d'identification fictif de la mineure Assurance maladie risque 10 Code exonération 3 Tiers payant Code acte : PH7 + code CIP pour les contraceptifs Code acte : MAD + code LPP pour les dispositifs médicaux
Carte vitale individuelle (à partir de 16 ans jusqu'à la veille des 18 ans)	Facturation ISOLÉE NIR de l'ouvrant droit Assurance maladie risque 10 Code exonération 3 Tiers payant Code acte : PH7 + code CIP pour les contraceptifs Code acte : MAD + code LPP pour les dispositifs médicaux
Carte vitale du parent (mineure de moins de 16 ans)	



Secret demandé

- Le secret, demandé par les mineures, ne peut être assuré que pour les jeunes filles **âgées de 15 ans à 18 ans** (veille du 18^{ème} anniversaire).

Situation	Modalités de facturation
Carte vitale individuelle (à partir de 16 ans jusqu'à la veille des 18 ans) <i>ou</i> Carte vitale du parent (mineure de moins de 16 ans) <i>ou</i> Absence de carte vitale (jusqu'à 16 ans et potentiellement jusqu'à 18 ans)	Facturation ISOLEE (FSE : utilisation du mode de sécurisation SESAM sans vitale) NIR anonyme 2 55 55 55 891 042 / 92 Date de naissance exacte de la mineure Assurance maladie risque 10 Code exonération 3 Tiers payant Code acte : PH7 + code CIP pour les contraceptifs Code acte : MAD + code LPP pour les dispositifs médicaux

Facturation sur feuille de soins papier

En cas de **facturation sur FSP** (S 3115d) le pharmacien doit obligatoirement cocher :

- case « maladie », « exo TM » : OUI
- case « l'assuré n'a pas payé la part obligatoire »

Dans le cas où la mineure souhaite garder le secret le pharmacien doit utiliser le NIR anonyme et indiquer la date de naissance exacte de la jeune fille (mentionnée sur la prescription)